



AVIS A LA POPULATION COVID-19 (coronavirus)

Informations, recommandations et mesures sanitaires – n°4

Chères citoyennes et chers citoyens,

La propagation du COVID-19 (coronavirus) en Suisse a diminué ces dernières semaines et le Conseil fédéral s'est à nouveau exprimé sur le calendrier d'allègement de ses mesures restrictives, le mercredi 29 avril 2020.

Vous trouverez le détail de ces informations sur le visuel établi par la Confédération, en page 2 de cet avis. Des informations plus détaillées peuvent être obtenues en consultant les sites Internet de la Confédération, de l'Etat de Vaud et de la Commune de Cossonay, dont les adresses sont également précisées en page 2 de cet avis. Pour les personnes qui seraient dans l'impossibilité de s'informer via Internet, il est toujours conseillé de suivre attentivement la situation par l'intermédiaire de la presse écrite, de la télévision ou de la radio.

Pour ce qui concerne notre Commune, comme nous vous l'annoncions dans l'avis n° 3, du 24 avril dernier, **l'ensemble des bureaux de l'Administration communale** rouvriront au public selon leur horaire habituel, **dès le 11 mai 2020**, dans le respect des mesures d'hygiène, de distanciation sociale et de protection. D'ici là, nos Services restent atteignables par téléphone, au 021.863.22.00.

Le Centre de tri est quant à lui toujours **ouvert** selon les horaires d'ouverture usuels. Les mesures de protection en vigueur restent d'actualité (suivre les instructions du personnel sur place).

Les structures parascolaires communales (PAMtine et Goûtine) rouvriront en fonction des établissements scolaires, soit dès le **11 mai 2020**. Les parents des enfants concernés seront informés personnellement par nos soins.

La Ludothèque de la Venoge et la Bibliothèque communale rouvriront dès la semaine du **25 mai 2020**. Les horaires d'ouvertures seront précisés sur notre site Internet communal.

Par ailleurs, nous vous informons que **tous les Services communaux** seront **fermés les jeudi et vendredi 21 et 22 mai 2020** (Ascension) et **le lundi 1^{er} juin 2020** (Pentecôte). Le Centre de tri sera toutefois **ouvert** les vendredi et samedi 22 et 23 mai selon les horaires usuels.

Nous vous rappelons que les mesures d'hygiène, de distanciation sociale (2 mètres), d'interdiction de rassemblement de plus de 5 personnes et d'isolation en cas de symptômes sont toujours à l'ordre du jour et le seront au moins jusqu'au 8 juin prochain. De fait, les places publiques, telles que la place de jeux ou le tartan du Pré aux Moines, la zone sportive « En Marche », etc., sont toujours concernées par ces mesures. Enfin, nous recommandons toujours aux personnes de 65 ans et plus de rester chez elles.

Enfin, nous rappelons aux personnes à risque qu'une action d'entraide a été mise en place et qu'en cas de besoin, il y a lieu de contacter le Greffe municipal (coordonnées en page 2).



Nous vous remercions d'avance pour la poursuite de vos efforts afin que nous puissions progressivement reprendre nos activités et sortir prochainement de cette crise sanitaire.

LA MUNICIPALITE

Numéros de téléphone des différentes permanences téléphoniques à votre disposition et sites Internet de référence :

- Greffe municipal
021/863.22.00
secretariat@cossonay.ch
www.cossonay.ch
- Urgences santé (Ambulance) :
144
- Centrale téléphonique des médecins :
0848 133 133
- Hotline et Informations sur le Coronavirus
Santé 0800 316 800
(Tous les jours de 8h00 à 20h00)
Autres questions : 021/338.08.08
(Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00)
- Office fédéral de la santé publique :
www.bag.admin.ch
- Etat de Vaud : www.vd.ch/coronavirus
- Site Hygiène, prévention et contrôle de l'infection :
www.hpci.ch
- Unisanté : www.unisante.ch

Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures

À partir du 11 mai (2^e étape)

Ouvert ou autorisé

- Écoles obligatoires (niveaux primaire et secondaire II)
- Enseignement présentiel jusqu'à cinq personnes (secondaire II, niveau tertiaire et autres établissements de formation)
- Examens dans les centres de formation
- Magasins et marchés
- Agences de voyage
- Musées, bibliothèques et archives (sans salles de lecture)
- Sport de masse sans contact corporel (en groupe de cinq personnes au maximum, sans match)
- Sports de compétition et sports dans les ligues professionnelles (sans match)
- Restaurants pour les groupes de 4 personnes, les parents pouvant être accompagnés de leurs enfants
- Installations sportives pour les entraînements
- Transports publics selon l'horaire normal

Les consignes suivantes demeurent

- Garder ses distances
- Observer les règles d'hygiène
- Télétravail si possible

Depuis le 27 avril (1^{re} étape)

Ouvert ou autorisé

- Magasins de bricolage et de jardinage
- Salons de coiffure et de cosmétique
- Installations en libre-service
- Physiothérapie, massage
- Toutes les interventions effectuées dans tous les établissements de soins

Assouplissements prévus pour le 8 juin (3^e étape)

Ouvert ou autorisé

- Rassemblements de plus de cinq personnes
- Autres écoles et établissements de formation
- Théâtres et cinémas
- Jardins zoologiques et botaniques
- Piscines
- Offices religieux
- Remontées mécaniques